


Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI auprès du site
de Saint Alban**

Date de la réunion	17 mars 2023		
Lieu de la réunion	Centre d'Information du Public du CNPE de St Alban		
Rédacteur du compte-rendu	Sébastien DOUCET (ECIA)	Date de diffusion du compte-rendu	08/06/2023

Participant	Fonction/collège
M. BARLET	Président de la fédération départementale pêche 42 - Associations
M. Ghislain BOUAN	Chef de mission communication - Partenaires
M. Antoine CANJARD	Association « Vivre ici – vallée du Rhône environnement » - Associations
M. Denis CHAMBON	Saint-Alban-du-Rhône - Elus
M. Christophe CHARMASSON	Représentant de la sous-préfecture de Vienne - Partenaires
Mme Alisson COGNET	Chargée de communication CNPE - Partenaires
M. Jean-Louis COPIN	Secrétaire général de la sous-préfecture de la Vienne - Partenaires
Mme Céline DEFOUR	Représentant CFE-CGC – Organisations syndicales
M. Nicolas DELECROIX	Directeur du CNPE- Partenaires
M. Roland DESBORDES	Représentant de la CRIIRAD - Experts
M. Sébastien DOUCET	ECIA - Partenaires
M. Jean DUBOUIS	Expert - Experts
Mme Isabelle DUGUA	Les Roches de Condrieu - Elus
M. Richard ESCOFFIER	Adjoint au chef de division - Partenaires
M. Alban EVE	Chef de mission sûreté - Partenaires
M. Yves FRAYSSE	Charnas (<i>représenté par M. Bernard JEANTET</i>) - Elus
M. Claude GABELLE	Représentant de la SFEN - Experts
M. Rémi GANDY	Président de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme (<i>représenté par M. Gilles SASOULAS</i>) - Associations
M. Philippe GENTY	Saint-Maurice-l'Exil - Elus
Mme Anne GÉRIN	Présidente de la CLI - Elus
M. Jean-Claude GIRARDIN	Président de l'association « Sauvons notre futur » (<i>représenté par M. Michel ETIENNE</i>) - Associations
M. Patrick HENRIOT	Saint-Pierre de Bœuf - Elus
M. Pascal JALLON	Président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère (<i>représenté par Jean-René CAUSSE</i>) - Experts
M. Patrick LARGERON	Président de la FRAPNA – FNE 07

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 1 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Participant	Fonction/collège
M. Jérôme LARQUIER	EDF - Partenaires
M. Mathias LAVOLLE	Institut des Risques Majeurs - Experts
Mme Sandrine LECOUTRE	Saint-Clair-Du-Rhône (<i>représentée par M. Sylvain FAURITE</i>) - Elus
Mme Christelle MARCHAL	Malleval - Elus
M. Guy MARTINET	Loire-Sur-Rhône - Elus
M. Patrick METRAL	Chavanay - Elus
M. André MONDANGE	Le péage de Roussillon - Elus
M. Georges MONTAGNE	Président de l'association « Vivre ici – vallée du Rhône environnement » - Associations
M. Christian MONTEYREMAR	Agnin - Elus
M. Gérard PERROTIN	Président de l'Institut des Risques Majeurs - Experts
M. Laurent PESSEMESSE	Syndicat CGT – Organisations syndicales
M. Simon PLENET	Communauté de communes Annonay Rhône Agglo - Elus
Mme Ariane PONT	Secrétariat de la CLI
M. Jean PROENCA	Chonas l'Amballan - Elus
M. Serge RAULT	Saint-Pierre-de-Bœuf - Elus
M. Alain ROUT	Syndicat CGT – Organisations syndicales
Mme Édith RUCHON	Reventin-Vaugris - Elus
M. Christophe SALVETAT	Syndicat CGT – Organisations syndicales
Mme Élisabeth TYRODE	Châlons - Elus
M. Régis VIALATTE	Clonas-sur-Varèze - Elus
	PSPG Gendarmerie - Partenaires
	PSPG Gendarmerie - Partenaires

Excusés :

- M. Marc DOAT – Président de la fédération départementale pêche 07
- Mme Bégonia SANCHEZ – Présidente du conseil international de l'ordre des infirmiers de l'Ain et de l'Isère
- M. Pierre ANTHANAZE – Métropole de Lyon
- Mme NEEL - Saint-Paul-en-Jarez
- M. Frédéric DUTEL - Champagne
- M. Robert DURANTON - Roussillon
- M. Stéphane HEYRAUD - Bourg-Argental
- M. Thierry KOVACS – Vienne
- M. Charles ZILLIOX – Bessey
- Mme Elisabeth CELARD – collègue des experts

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 2 sur 25

A l'ordre du jour

- 1.** Accueil de la Présidente et validation du compte-rendu de la dernière CLI plénière
- 2.** Bilan des inspections 2022 sur le site
- 3.** Point d'étape de la visite partielle unité 1
- 4.** Proposition d'une visite de l'unité 1 lors de la visite partielle : information à la CLI
- 5.** Présentation des ESS (Evénements Significatifs Sûreté) de niveau 1
- 6.** Désignation des représentants à l'ANCCLI : point d'information et recueil des volontariats
- 7.** Formations disponibles pour l'année 2023
- 8.** Retour d'expérience à froid de l'exercice de crise du 25 novembre 2022
- 9.** Ajout du 06/03 : position de la CLI sur le projet de loi relatif aux missions de l'ASN et de l'IRSN
- 10.** Questions diverses

GLOSSAIRE

AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANCCLI : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
CLI : Commission Locale d'Information
CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité
COD : Centre Opérationnel Départemental
CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF : Electricité de France
EPR : European Pressurised Reactor (*réacteur à eau pressurisée en construction à Flamanville*)
ESS : Événement Significatif de Sûreté
ESPN : Equipement Sous Pression Nucléaire
FOH : Facteur Organisationnel et Humain
GV : Générateur de Vapeur
IME : Institut Médico-Educatif
INES : International Nuclear Event Scale (*échelle internationale de classement des événements significatifs*)
IRMA : Institut des Risques MAjeurs
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
NRC : Commission de Règlementation Nucléaire (*américaine*)
PC : Poste de Commandement
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PV : Procès-Verbal
SIR : Service d'Inspection Reconnu

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 3 sur 25

COMPTE-RENDU

ACCUEIL DE LA PRÉSIDENTE ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CLI PLÉNIÈRE

La Présidente, Mme GÉRIN, accueille les membres présents et les remercie de s'être rendus disponibles pour cette Commission Locale d'Information sur le risque nucléaire auprès du site de St-Alban. Elle remercie également les personnes à l'origine de la mise à disposition de la salle. Il s'agit de la première réunion plénière de l'année qui permettra d'échanger à la fois sur l'actualité du site en 2022, sur l'actualité nationale qui est fournie, mais aussi sur toutes les perspectives de l'année 2023. L'ordre du jour se veut donc dense.

Elle énumère les différents points qui figurent à l'ordre du jour et propose de valider le compte-rendu de la dernière réunion plénière qui s'est tenue le 6 décembre 2022. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

BILAN DES INSPECTIONS 2022 SUR LE SITE

Mme Nathalie LOPES (ASN) est inspectrice de la sûreté nucléaire à la division de l'ASN à Lyon, en charge du suivi du site de St-Alban. Elle est accompagnée de Mme Mélanie CLOUARD qui suit la sûreté ainsi que toute la thématique inspection du travail. Elles sont donc inspectrices en charge du suivi du site, mais elles ne sont pas les seules à faire les inspections sur le site de St-Alban. En effet, plusieurs inspecteurs à la division de Lyon sont amenés à tourner sur les 4 sites de la plaque Rhône-Alpes régulièrement. Mme Lopez va donc présenter un premier bilan de ce qui a été fait l'année dernière en termes d'inspections sur le site de St-Alban et s'appuiera du document joint (*présentation en support*).

Bilan des inspections de l'ASN en 2022 (Cf. page 3).

En 2022, l'ASN a effectué 25 inspections, ce qui représente 28 jours sur le site. Il s'agit d'une moyenne constante en comparaison des autres années. Pour rappel, en 2021, l'ASN avait effectué 21 inspections. Chaque année, ce sont ainsi entre 20 et 25 inspections qui sont réalisées sur le site de St Alban.

La majorité des inspections est en lien avec la sûreté nucléaire et la maintenance :

- Certaines thématiques reviennent régulièrement et d'autres thématiques sont contrôlées tous les ans, voire tous les 2 ans pour d'autres. 9 inspections thématiques ont été réalisées (sur les systèmes de sauvegarde, sur la maintenance, etc.).
- Certaines inspections ne sont pas planifiées en début d'année et se font en fonction de l'actualité. En 2022, une inspection inopinée a été faite en lien avec la problématique de la corrosion sous contrainte.
- Une inspection a été réalisée l'été dernier en lien avec les problématiques de « grands chauds » en pleine canicule du mois de juillet.
- À chaque arrêt de réacteur, l'ASN procède à des inspections de chantier qui consistent à contrôler les différents chantiers de maintenance.
- Pour tout ce qui concerne les équipements sous pression, il y a eu en début d'année dernière un audit du Service Inspection Reconnu (SIR). Il y a également eu l'inspection d'un organisme agréé lors de l'épreuve hydraulique de circuit secondaire pendant l'arrêt de la tranche n°2.
- Au niveau national, certaines thématiques sont mises en avant chaque année et en 2022, les inspecteurs de l'ASN ont été accompagnés par leurs services centraux afin de faire une inspection sur le « management des compétences ». L'objectif était d'observer l'organisation et la compétence des personnes en salle de commandes.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 4 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

- Une inspection a été axée sur tout ce qui relevait de l'organisation et des moyens de crise. Certains moyens locaux de crise ont été mis en œuvre avec une mise en situation.
- Enfin, les inspecteurs de l'ASN ont été accompagnés par les services centraux pour faire une inspection sur le risque incendie.

Sur les thématiques autres en lien avec l'environnement :

- Deux inspections sur la gestion des déchets ont été réalisées, dont une inopinée sur les déchets stockés dans le bâtiment de traitement des effluents.
- Une inspection avec réalisation de prélèvements sur le site a ensuite été réalisée. Pour ce faire, les inspecteurs de l'ASN ont prélevé de l'eau dans les piézomètres, au niveau des différents rejets, qui ont été analysés par le site et par un autre laboratoire, l'objectif étant d'avoir des analyses contradictoires pour vérifier si tout était cohérent.
- En décembre 2022, il y a eu une inspection du laboratoire agréé qui fait les analyses sur le site.

Sur tout ce qui concerne la thématique de la radioprotection des travailleurs :

- À l'été 2022, une inspection sur la mise en place des pôles de compétences en radioprotection a été réalisée. Les pôles de compétences répondent à une évolution de la réglementation de la radioprotection qui entraîne une nouvelle organisation au niveau de tous les sites nucléaires de France.

Enfin, une inspection sur les transports de substances radioactives a été réalisée. Cette dernière s'est faite en lien avec tout ce qui concerne les expéditions de colis.

De manière générale, l'ASN peut dire que toutes les inspections ont bien été préparées par EDF, que les réponses apportées étaient satisfaisantes, qu'il y a à la fois une fluidité et une disponibilité des interlocuteurs. De ce point de vue, en termes d'organisation et d'accès aux différentes installations, ces inspections ont été satisfaisantes.

Suite des inspections (Cf. page 4) :

Le but de ce transparent est de rappeler qu'à l'issue d'une inspection, l'ASN relève certains écarts et fait certaines observations.

Tous ces éléments font l'objet d'une lettre de suite envoyée à EDF. Toutes les lettres de suite sont publiées sur le site internet de l'ASN (www.asn.fr) et comprennent :

- D'éventuelles demandes à caractère prioritaire : quand il s'agit d'un sujet sur lequel l'ASN demande une attention renforcée du site et une réactivité pour lever la non-conformité,
- Des demandes d'actions correctives classiques qui demandent également un traitement du sujet et une réponse du site à l'ASN,
- Des observations qui n'appellent pas forcément de réponse du site, mais qui permettent d'acter des choses qui ont pu être relevées par les inspecteurs.

À réception de cette lettre de suite, le site dispose de deux mois pour répondre à l'ASN et pour lui expliquer ce qui a été mis en place ou ce qui va l'être pour éviter que la situation se renouvelle ou se retrouve ailleurs.

Dans le cas où l'ASN considère que les réponses ne sont pas satisfaisantes, il est possible d'aller plus loin en encadrant les choses par des dispositions réglementaires.

Il n'a pas été nécessaire d'aller jusque-là en 2022, et c'est rarement nécessaire, mais l'ASN peut :

- proposer des poursuites pénales aux procureurs (procès-verbaux)
- édicter des mesures administratives, par exemples des décisions de mise en demeure ou l'arrêt des installations.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 5 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Focus sur quelques inspections (Cf. page 5) :

Inspection compétence conduite :

Il s'agissait d'une inspection axée sur le Facteur Organisationnel et Humain (FOH). L'ASN a mis en situation des équipes qui travaillent en salle de commande sur simulateur, puis ces dernières ont également été interrogées. L'ASN s'est vraiment axée sur l'humain pour cette inspection qui s'est bien passée. Elle a été réalisée sur une bonne partie des CNPE en France, il s'agissait d'une campagne nationale et sur St-Alban, les interlocuteurs étaient à l'attendu. Aucun point notable n'a été remonté. Dans tout ce qui concerne la gestion des aléas, l'approche était prudente et posée. Puis, l'ASN a souhaité creuser le sujet des « pilotes de tranche ». Il s'agit d'un poste récent en salle de commande et le but était de voir si la personne à ce poste était bien intégrée dans l'équipe et si elle avait trouvé sa place. Cette inspection qui fut l'une des premières faites au niveau national et s'est bien passée d'un point de vue sûreté.

Inspections gestion des situations d'urgence :

Le site de St-Alban a eu plusieurs inspections en 2022, les services n'ont pas été épargnés.

- L'ASN a d'abord procédé à l'inspection « gestion et moyens de crise », dont le but était de vérifier que le site avait bien intégré les nouvelles procédures déployées en cas d'accident. Ce qui était le cas. Il y a également eu un exercice de déploiement des moyens locaux de crise, afin de voir si c'était bien fait et rapidement. Une fois encore, l'exercice a correctement été réussi par les équipes, ce qui était satisfaisant.
- Il y a ensuite eu une inspection « post-Fukushima », dont l'idée était de regarder si toutes les modifications en lien avec ce sujet étaient bien intégrées. Là encore, le résultat a été conforme aux attendus.
- St-Alban a terminé l'année avec un exercice national de crise (*réalisé fin novembre 2022*) qui n'a pas mis en évidence d'anomalie particulière.

Inspection « Maintenance » :

EDF a modifié son organisation en termes de maintenance. L'idée de l'inspection « maintenance » du 20 mai 2022 était de voir comment cela était intégré sur le site. Sur St-Alban, tout était correctement intégré, car il n'y a finalement pas eu beaucoup de modifications locales. Le site fonctionné déjà sur la base de la nouvelle organisation, avant que les services centraux d'EDF ne la généralise.

Cela a permis à l'ASN de voir notamment que toutes les activités qui étaient programmées au cours des années étaient cohérentes, que c'était bien suivi et respecté et que les exigences de programmes nationaux de maintenance étaient correctement intégrées. En somme, en termes d'organisation de la maintenance, tout était plutôt bien maîtrisé, il n'y avait pas de dossier en retard et aucun problème particulier n'a été détecté.

Inspection « Incendie » :

- Concernant l'inspection sur la maîtrise du risque d'incendie, ce qui concernait la gestion des charges calorifiques était à l'attendu. Le mode de fonctionnement et d'intervention avec deux équipiers de levée de doute a bien été décliné sur le site. Pour rappel, il n'y avait avant qu'une seule personne qui allait faire la levée de doute, mais il est maintenant demandé que deux personnes y aillent ensemble. L'ASN a juste noté certains événements significatifs sur l'année 2022 qui étaient en lien avec des problèmes de sectorisation. Il a de fait été demandé au site d'avoir une attention particulière sur le sujet, car des progrès sont attendus.

Les thématiques sur l'environnement et la radioprotection sont celles sur lesquelles il a été demandé au site d'avoir une attention particulière.

- Sur l'environnement, deux inspections ont été réalisées en 2022. En 2020, une inspection s'était moyennement bien passée, l'objectif était donc de voir si le site avait progressé sur les points qui avaient été relevés. D'une manière générale, des progrès ont été constatés, mais l'ASN a considéré qu'ils étaient encore perfectibles. À l'occasion de cette inspection, un problème de rejet d'effluents au niveau du malaxeur béton a été constaté. Il a été demandé à ce que ce sujet soit traité de manière prioritaire par le site, ce qui a été fait. Il faut donc

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 6 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

garder une vigilance particulière sur des sujets qui peuvent paraître annexes par rapport à la sûreté, mais qui sont finalement importants. En ce qui concerne l'inspection sur les prélèvements, il n'y a pas eu de souci particulier, l'équipe était rigoureuse. Enfin, aucun écart n'a été constaté durant l'inspection « grands chauds ».

- L'inspecteur qui était en charge de la radioprotection et de l'inspection du travail ayant quitté la division, il n'y a eu de fait qu'une seule inspection réalisée en 2022, portant sur la mise en place des pôles de compétences en radioprotection. Cela dit, plusieurs événements significatifs ont été remontés en lien avec des problèmes de balisage, de zone orange et des problèmes de culture radioprotection des intervenants. Comme sur l'environnement, l'ASN a considéré que la radioprotection restait perfectible sur le site. Ainsi, en 2023, lors des inspections, l'ASN ne manquera pas d'être attentive à ces points.

Pour en savoir plus... (Cf. page 8) :

Mme Nathalie LOPES (ASN) a tenu à rappeler sur cette slide le lien vers le site internet de l'ASN (www.asn.fr). Il est possible d'y retrouver toutes les lettres de suite qui reprennent les sujets qui ont été traités, ainsi que toutes les demandes d'actions qui ont été faites au site.

Via le site www.asn.fr, il faudra préciser dans la partie recherche « CNPE de Saint-Alban ». En bas de page, entourées, figurent toutes les lettres de suite d'inspection.

Elle en a terminé avec sa présentation et se tient disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Questions/Réponses :

M. Georges MONTAGNE (Association Vivre ici) souhaiterait avoir une petite précision. Tout à l'heure, Madame LOPEZ a parlé d'intervention auprès du procureur de la République. Même si cela n'a pas été le cas pour le site de St-Alban, il aimerait avoir un exemple.

M. ESCOFFIER (ASN) ne pourra pas donner d'exemple précis et récent, car une fois qu'une procédure est proposée, elle est couverte par le secret de l'instruction. Toutefois, par le passé, à Creys-Malville, une mise en demeure prescrite par l'ASN n'avait pas été respectée. De fait, s'en était suivi une affaire pénale et des audiences aux tribunaux, audiences la plupart du temps publiques. Des amendes de différents montants sont également prévues dans les textes qui régissent la sûreté nucléaire. En outre, le fait de ne pas respecter une mise en demeure est un délit.

M. Georges MONTAGNE se demande s'il est possible d'avoir une idée du délai moyen entre le moment où l'ASN décèle un incident et l'intervention auprès du procureur.

M. ESCOFFIER (ASN) répond que l'ASN ne fait pas de statistique sur ces délais, mais s'il y a un enjeu immédiats de sûreté, l'ASN peut prendre des dispositions administratives et indépendamment d'éventuelles poursuites pénales. Cela a par exemple été fait en septembre 2017 sur la centrale du Tricastin.

Chaque inspection donne lieu à une restitution à chaud à l'exploitant, qui peut de lui-même engager des actions correctives. S'il y a un problème de sûreté majeur, l'ASN peut édicter des demandes à caractère prioritaire ou une prendre une décision individuelle allant, en cas de risque important, à la mise à l'arrêt de l'installation.

La justice fait ensuite son travail indépendamment, notamment quant à la recherche de responsabilité.

EDF dispose ensuite de deux mois pour répondre aux constats qui ont été faits au cours des inspections, en sachant que la plupart des problèmes qui peuvent être réglés immédiatement le sont.

Concernant la situation de Saint Alban, l'ASN relève que le site se montre très réactif pour traiter très rapidement les points qui peuvent être réglés.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 7 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

L'ASN n'est pas une organisation réputée 'patiente', lorsqu'elle voit des choses qui ne sont pas conformes, il est demandé à ce que cela soit corrigé très rapidement, dans les meilleurs délais. Ces demandes de mesures correctives sont visibles puisque les lettres de suite sont publiées. La lettre de suite qui est visible sur le document est celle qui a été envoyée à EDF, il n'y a pas de travail de communication ou de mise en forme, la lettre a été publiée telle quelle, seul le nom des inspecteurs est retiré.

M. Laurent PESSEMESE (CGT) signale que le risque majeur en centrale nucléaire est le risque incendie. Qu'en est-il de l'embauche de l'ingénieur incendie sur le site, embauche prévue depuis le mois de septembre ?

M. Nicolas DELECROIX (Directeur du CNPE) est présent sur le site depuis déjà plusieurs années. En ce moment, sur le site, une personne occupe cette activité : il est l'ancien commandant de la caserne des sapeurs-pompiers de Vienne. Pour la structure d'incendie interne au niveau d'EDF, le service incendie en local est constitué de 3 personnes, dont certaines sont en cours de recrutement. Pour autant, le reste de la structure reste opérationnel et la prévention incendie reste complètement assurée sur le site. Les exercices incendie prévus toutes les semaines continuent à être faits sur le site, et l'ensemble des actions de prévention du risque incendie sont menées.

M. HENRIOT (Saint Pierre de Bœuf) a entendu que par deux fois, Mme LOPEZ a employé le terme « globalement satisfaisant ». Pour lui, le résultat ne peut-être que « satisfaisant » ou « non-satisfaisant ». Ainsi, il se demande ce que l'ASN entend par « globalement satisfaisant ».

Mme Nathalie LOPEZ (ASN) souligne ce que cela signifie que l'ASN regarde les choses par sondages. Il n'est pas possible de tout voir, mais ce qui a été vu a été correct. Maintenant, il est difficile d'avoir des termes aussi catégoriques, alors que l'ASN n'a vu ou étudié qu'une partie des choses.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) explique que l'ASN a un niveau d'exigence très élevé. Il prend l'exemple d'une inspection sur le thème de l'incendie. Les inspecteurs vont rester sur le site une journée, vont voir de nombreux sujets, vont consulter des bases de données, observer la maintenance, etc. Si durant cette journée, un inspecteur constate qu'il y a un bidon d'essence de 5 litres qui n'est pas sur sa rétention, cela ne voudra pas dire que le site est en difficulté majeure sur le risque incendie.

Le résultat sera donc « globalement satisfaisant », avec quelques questions en suspens, portant par exemple sur la gestion des liquides inflammables. Il y a très peu de lettres de suites où l'ASN ne demande rien, c'est même assez rare.

Vient ensuite la question de comment distinguer un écart ponctuel observé en inspection d'une répétition d'écarts. Puisque les lettres de suites sont publiques, l'ASN essaye d'être la plus précise possible. Enfin, l'ASN n'écrit que très rarement qu'une inspection est totalement satisfaisante, car il est rare que les inspecteurs ne voient rien du tout durant leurs inspections.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) rebondit sur ce qui a été dit. Il a également vu la remarque « globalement satisfaisant » à plusieurs reprises, or, cela ne le satisfait pas du tout. En effet, selon lui, cette remarque peut être vue sur la copie d'un élève et elle signifie que l'examineur n'est pas satisfait. L'ASN n'est pas un enseignant, l'autorité doit dire ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas et cela ne se traduit pas par ce terme « globalement satisfaisant », terme qui encore une fois ne le satisfait pas.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) entend cette remarque. Il explique que lorsque l'ASN met « globalement satisfaisant », cela signifie que c'est conforme.

Comme le soulignait Mme LOPEZ tout à l'heure, lors des suites des inspections menées par l'ASN, il y a peu de mises en demeure, c'est quelque chose qui est utilisé lorsqu'il y a une non-conformité réglementaire.

Un contrôle est conforme aux attendus, mais le terme « conforme » ne va pas assez loin, car l'autorité va regarder à la fois les moyens, les organisations mais aussi leur efficacité car EDF a une obligation de moyens et de résultat. Prenons l'exemple de la capacité de l'équipe de conduite à gérer une situation : l'ASN va mettre en situation une équipe de conduite sur simulateur, afin d'observer si elle s'en sort bien. Toutefois, il est difficile de cerner si toutes les équipes s'en sortiraient bien sur ce

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 8 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

même exercice, c'est pourquoi le terme « totalement satisfaisant » n'est jamais employé. Pour affirmer une telle chose, il faudrait tester toutes les équipes de façon exhaustive, ce que l'ASN ne fait pas.

Il pointe cependant que M. DESBORDES a raison, s'il est question ici de déterminer ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas, l'ASN ne relève que très peu de non-conformités réglementaires au cours des inspections, ce qui est rassurant.

Pour rappel, l'ASN a modifié la rédaction de ses lettres de suite avec la création d'une catégorie appelée « demandes d'actions à caractère prioritaire ». Sont recensés dans cette catégorie les problèmes importants qui doivent être corrigés très rapidement, qui correspondent à des situations non conformes, tandis que les autres catégories relèvent de demandes de progrès.

Pour aller plus loin, l'ASN considère qu'on ne peut pas se satisfaire d'un niveau de sûreté dans l'absolu, mais qu'il faut toujours aller plus loin en matière de sûreté et toujours s'améliorer. Le niveau de sûreté d'aujourd'hui est vraisemblablement meilleur que celui d'il y a 20 ans et probablement qu'il sera encore possible de faire mieux dans 20 ans. C'est d'ailleurs la logique des réexamens de sûreté qui ont lieu tous les 10 ans, pour vérifier la conformité, et réévaluer la sûreté à un niveau plus élevé.

La mission de l'ASN est de pousser EDF à s'améliorer. En qualité, on parle d'amélioration continue. Il prend un autre exemple sur l'incendie pour illustrer son propos. Aujourd'hui, la levée de doute en matière d'intervention se fait par deux personnes, ce qui permet de sécuriser l'intervention. Or, par le passé, le référentiel de sûreté n'imposait qu'une seule personne pour le faire. La situation était donc conforme mais les exercices montraient que cet agent isolé était parfois en difficulté au cours des exercices. De nombreuses discussions ont eu lieu entre EDF et l'ASN et il a in fine été décidé que ce seraient deux personnes qui feraient la levée de doute et c'est de cette manière que les choses progressent.

Pour conclure, il est d'avis que si l'ASN disait à EDF que tout était « totalement satisfaisant », l'autorité n'irait pas jusqu'au bout de sa mission qui consiste justement à faire progresser EDF en permanence. Le but est de progresser, pas de « s'endormir » en matière de sûreté : l'autorité ne se prive donc pas de demander des choses qui vont parfois au-delà du simple référentiel réglementaire ou technique.

M. HENRIOT (Saint Pierre de Bœuf) aurait aimé avoir un avis sur la tentative avortée de la suppression de l'IRSN.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) suppose que ce sujet sera abordé dans les questions diverses. Il invite M. HENRIOT à reposer cette question dans une demi-heure environ.

M. Gérard PERROTIN (IRMa) a noté l'incitation de l'ASN à aller consulter les lettres de suivi, ce qu'il a fait. Vis-à-vis des délais, il reconnaît qu'ils sont respectés. Il en a d'ailleurs observé deux, dont la réponse d'EDF s'est faite en à peine un mois, ce qui prouve que c'est sérieux. Par ailleurs, il constate que très souvent, le sujet de radioprotection revient, c'est un sujet important qui concerne la santé des travailleurs entre autres. Sur ce point, il se demande s'il y a un problème particulier pour faire évoluer les choses dans le bon sens. Il ne dit pas que c'est négatif, mais il est très souvent demandé d'avoir plus de précisions quant à la radioprotection. Il se demande s'il s'agit d'un problème comportemental des agents ou d'un problème particulier.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) répond que c'est un sujet important qui fait partie des prérogatives de l'ASN. À la prochaine CLI, l'autorité présentera son évaluation du site dans différents domaines. Il précise que l'autorité ne considère pas que le site de St-Alban est en deçà en matière de radioprotection ou qu'il y a des problèmes de radioprotection majeurs. Quand l'autorité compare les doses reçues par les travailleurs de St-Alban, elles sont plutôt dans les bons résultats du parc EDF, mais là encore, le principal est d'aller toujours plus loin pour réduire ces doses (démarche ALARA qui signifie aussi bas que raisonnablement atteignable).

Les sujets relatifs aux comportements sont toujours compliqués, notamment parce que cela touche à la pratique du quotidien. La règle actuelle en matière de radioprotection pour être conforme, c'est 20 millisieverts par an (NDLR : personnel de catégorie A), mais ce n'est pas suffisant.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 9 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Quand une modification d'exigences ou de pratique touche au comportement de centaines d'intervenants ou touche des activités qui se font plusieurs dizaines de fois par jour, il est évidemment plus difficile de s'améliorer. Il y a une espèce d'asymptote où il est possible de s'améliorer assez facilement au début, mais ensuite, il faut ancrer ces bonnes pratiques dans la culture et dans chaque geste effectué et cela prend beaucoup de temps.

Il y a aussi dans ce sujet des aspects relatifs au facteur humain, une culture à prendre en compte, il faut forcer les gens à se contrôler et vérifier par des contrôles que cela est bien compris et entrepris, tout cela prend du temps.

Le dernier évènement intervenu dans la région en termes de dépassement de dose d'un travailleur c'était en 2021, à Cruas. Le contrôle en sortie de chantier avait mal été effectué et il a donc été impossible de savoir à quel moment la contamination avait eu lieu, c'est pourquoi le dépassement de la dose autorisée pour le travailleur a été estimé.

Au plus tôt il y a des contrôles, au plus tôt une possible contamination peut être détectée et dans un cas avéré, au plus tôt elle peut être enlevée. Se contrôler, signaler et veiller à la propreté radiologique sont des combats permanents sur les chantiers.

M. ESCOFFIER termine en indiquant que les lettres de suite sur la radioprotection sont disponibles au public comme les autres, aucun tri n'est effectué. Pour information, sur St-Alban, environ 388 lettres de suite sont consultables car cela fait 20 ans que l'ASN met toutes ses lettres de suite en ligne.

M. PESSEMESE (CGT) souhaite revenir sur l'incendie. Il y a un point de regroupement des secours, le PRS 10, qui se situe à l'extérieur du site (à l'extérieur des barbelés). Il sait que ces équipes de conduite chargées de l'exploitation du réacteur interviennent sur ce point de ralliement des secours. Ainsi, les équipes sortent du site pour traiter un départ d'incendie. Il se demande si cela pose question ou non à l'ASN de savoir les équipes d'EDF en dehors des barbelés.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) explique que la taille des équipes de conduite est déterminée pour pouvoir gérer à la fois un incendie et un accident de conduite qui nécessiterait la présence des opérateurs et d'agents de terrain. Il y a eu une évaluation de faite, ces effectifs ont été validés et ce genre d'évènement fait partie des scénarii à prendre en compte (*une partie de l'équipe intervient sur l'incendie, le reste de l'équipe doit être en mesure de gérer un autre incident*).

Dans tous les cas, pour l'ASN, l'obligation d'EDF sont les résultats, pas seulement les moyens. EDF met en place une stratégie et l'ASN doit vérifier que cette dernière fonctionne dans les faits.

M. PESSEMESE pointe que ce qui a évolué dans le bon sens c'est que les PRS, historiquement, étaient à l'intérieur du site, celui-ci a été rajouté au niveau de la réglementation. Il peut pour autant être embêtant que les gens soient bloqués à l'extérieur de l'installation.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) répond que l'exigence de l'ASN consiste à dire que ceux qui sont partis lutter contre un incendie ne sont plus disponibles pour faire de l'activité de conduite pendant la durée de l'incendie. Donc, qu'ils soient à l'intérieur de la clôture ou à l'extérieur, cela ne change rien à ce qui est attendu des autres personnes de la salle de commande. Toutefois, cela pourrait être un scénario à tester au cours d'une inspection.

POINT D'ÉTAPE DE LA VISITE PARTIELLE UNITÉ 1

M. Nicolas DELECROIX (*Directeur du CNPE*) salue les membres présents et va présenter l'actualité du site, en particulier l'avancement de la visite partielle de l'unité de production n° 1 qui a débuté il y a trois semaines maintenant. Pour rappel, la visite partielle de l'unité de production n° 2 a eu lieu sur le deuxième semestre de l'année 2022 et la tranche 2 a été couplée au réseau le 23 décembre à 23 h 30, soit juste à temps pour que les deux réacteurs soient pleinement disponibles pour assurer l'alimentation du pays pendant la période hivernale, et ce, avec tous les enjeux que chacun connaît. Il s'appuiera pour sa présentation du document joint.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 10 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

- La visite partielle de l'unité de production n° 1 a débuté le 25 février 2023, soit il y a environ trois semaines.
- Sa durée prévisionnelle s'élève à 105 jours, avec un couplage attendu par le réseau le 9 juin 2023. Ce ne sera une surprise pour personne, mais cet arrêt est aujourd'hui perturbé par le mouvement social engagé nationalement contre la réforme des retraites. Depuis le début de cet arrêt, ils sont en attente du déchargement du combustible. En effet, la piscine du réacteur est pleine, mais le combustible est en attente du déchargement. La visite partielle est de fait perturbée.
- Une présentation de cette visite partielle ayant été faite lors de la précédente CLI, M. DELECROIX ne reviendra donc pas sur tous les éléments, mais souligne que 13 000 activités de maintenance sont planifiées. Il s'agit ainsi d'un gros arrêt, d'où la durée élevée de 105 jours.
- Des contrôles sont prévus en matière de corrosion sous contrainte (CSC). Six contrôles étaient prévus sur des soudures susceptibles d'être affectées par ce phénomène, mais compte tenu de l'actualité récente, ce seront douze contrôles de soudures sensibles qui seront effectués sur cet arrêt. Tout cela est conforme à la reprise de l'analyse d'EDF qui a été soumise à l'ASN dernièrement.
- 2 000 salariés sont mobilisés chaque jour pour réaliser toutes ces activités.

Il y a quelques activités dimensionnantes sur cet arrêt (Cf. page 3), notamment :

- Le remplacement de 5 tubes guides de grappe sur le couvercle de cuve,
- Un échange standard de pompe primaire de refroidissement (hydraulique et moteur),
- Une inspection des générateurs de vapeur (*assez classique pour ce type d'arrêt*) qui consiste à contrôler l'ensemble des tubes du générateur de vapeur qui produit la vapeur qui est ensuite entraînée vers la turbine,
- Remplacement de 31 cannes chauffantes du pressuriseur,
- Quelques épreuves hydrauliques d'équipements ESPN qui répondent à une réglementation française particulière,
- Les contrôles de phénomène de corrosion sous contrainte,
- Quelques travaux de robinetterie sur la génératrice inférieure (*au moment où le réacteur est totalement déchargé et les circuits sont vides*).

Sur la partie secondaire (Cf. page 4) :

- Une visite du corps basse pression n° 2 de la turbine est prévue, avec une sortie du rotor qui est aujourd'hui effective et dont un contrôle a débuté,
- Une visite de l'alternateur de la centrale,
- 22 épreuves hydrauliques sont prévues et c'est une des caractéristiques qui fait que cet arrêt est considéré comme étant lourd. Ces épreuves consisteront à tester les équipements en les gonflant à une pression d'épreuve tout en s'assurant que les équipements résistent, et ce, conformément aux demandes de la réglementation,
- Deux visites complètes sont également prévues sur les turbopompes alimentaires,
- Enfin, l'épreuve hydraulique du circuit secondaire principal qui consiste à gonfler le circuit secondaire de la partie générateur de vapeur jusqu'au tronçon de la partie secondaire. Là encore, une pression d'épreuve permet de garantir qu'en cas d'accident, les circuits sont totalement aptes à répondre aux caractéristiques pour lesquelles ils ont été conçus.

Comme souligné précédemment, l'arrêt vient de débuter, il a commencé il y a environ trois semaines, mais il demeure un certain nombre d'activités qui sont stoppées et qui reprendront au moment où le mouvement de grève le permettra.

Il enchaîne avec une autre information qui peut intéresser les membres présents. Cette dernière n'est pas en lien direct avec l'arrêt de tranche, mais fait partie de l'activité du site. Il s'agit du dragage du canal d'amenée (Cf. page 5). Cette opération est faite régulièrement et il est possible de visualiser le processus via la photo qui figure sur le document. Cet endroit se situe sur la partie qui amène par dérivation l'eau du Rhône pour la réfrigération du circuit secondaire de la centrale. Les études amènent régulièrement à mesurer la bonne section du canal d'amenée, en mesurant par des moyens de contrôle (*ultrasons, autres*) quel est le niveau d'envasement de cette section. Pour ce faire, il y a

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 11 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

des critères prédéfinis qui permettent de dire qu'à partir de telle valeur d'encrassement, il y a besoin d'engager des opérations de curage et de dragage qui permettront in fine de reconstituer entièrement les marges importantes dont le site a besoin pour assurer la sûreté des réacteurs, en particulier le bon débit de la source froide qui permet de refroidir les réacteurs. Tout cela se fait dans un cadre règlementaire très strict avec notamment une butée de réalisation qui tient compte des différentes contraintes environnementales (comme la période de reproduction du castor qui est présent sur le canal d'amenée de la centrale). C'est une société spécialisée qui en est chargée avec des analyses et des contrôles préalables de ce qui figure dans les sédiments. La réglementation prévoit également que tout ce qui est prélevé dans le Rhône est rendu au Rhône, et ce, avec la réalisation d'un certain nombre de mesures et de contrôles.

M. DELECROIX laissera la parole à Alban EVE qui présentera les deux évènements significatifs de sûreté de niveau 1, mais avant, il souhaite aborder la préparation des visites décennales des 40 ans de la centrale. Ces dernières interviendront en 2027 et en 2028. Cela peut sembler très loin, mais compte tenu de la charge de modifications qui seront menées pour rehausser le niveau de sûreté des installations, c'est quelque chose qui se prépare de longue date.

Une équipe est en train de se créer avec des ressources complémentaires, le tout se fait en liaison étroite avec les services d'ingénierie du parc qui préparent les modifications qui seront mises en œuvre en 2027 et en 2028 sur les réacteurs. Tout cela demande de l'anticipation, de la préparation, des échanges pour s'assurer que le site sera bel et bien en mesure de mener ces modifications et qu'elles apporteront finalement tout ce qu'elles doivent apporter. C'est également un sujet d'actualité de la centrale qui va conduire le CNPE à augmenter les effectifs du site. Pour mémoire, à fin 2021, il y avait 756 salariés EDF ; à fin 2022 ils étaient 767 salariés EDF et dès la fin de l'année 2023, ils devraient être 810 agents EDF, ce qui démontre les ressources qu'ils sont en train de créer pour préparer, entre autres, ces visites décennales.

Questions/Réponses :

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) sait que des choses qui ne relèvent pas de corrosion sous contrainte ont été découvertes sur la centrale nucléaire de Penly qui est (techniquement) très proche de la centrale de St-Alban, même si ce n'est pas exactement le même modèle puisque c'est un palier P'4. Il aimerait savoir si EDF est concernée par ce phénomène nouveau, car la fissure fait visiblement l'actualité ces derniers jours. Il voudrait ainsi savoir si parmi les contrôles qui vont être entrepris, cela sera également vérifié. D'autre part, il voudrait savoir, pendant ces périodes de grands travaux, où est lavé le linge sale/contaminé.

M. Nicolas DELECROIX (Directeur du CNPE) répond que 6 contrôles de soudure étaient prévus initialement sur la visite partielle de l'unité de production n° 1. Compte tenu de ce qui a été observé à Penly, EDF a revu son programme de contrôle et va ainsi procéder à 12 contrôles au lieu de 6. Cela tient donc clairement compte de ce qui a été observé à Penly. Sous la supervision de l'ASN qui contrôle ce dossier actuellement, EDF procédera à des contrôles supplémentaires. Il précise que les technologies, l'isométrie des circuits d'une centrale P'4 comme celle de Penly, et une centrale P4 comme celle de St Alban sont différentes. Ainsi, le retour d'expérience qu'ils ont sur les indications qui ont été vues sur les réacteurs P'4 telles que Penly ne sont pas reproductibles directement à ceux de St Alban. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'EDF ne décide pas de faire des contrôles, c'est simplement que les isométries et les configurations des circuits sont assez différentes, ce qui permet d'être confiant, mais n'exclut pas le contrôle. C'est pour cette raison que des contrôles supplémentaires vont être réalisés, tant sur le réacteur n° 1 que sur le réacteur n° 2 au moment voulu.

En ce qui concerne la seconde question, le site de St Alban est en capacité de laver son linge. Le site dispose d'une laverie qui répond complètement aux normes. De plus, elle permet d'être autonome vis-à-vis du lavage du linge, en sachant que les volumes ne sont pas totalement démesurés. La capacité de la laverie est totalement adaptée pour laver les tenues qui sont dans l'immense majorité non contaminées ou le sont très faiblement. Lorsque des agents interviennent en zone contrôlée, il ne faut pas imaginer que les personnes ressortent avec des tenues fortement contaminées. Au

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 12 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

contraire, lorsque les personnes interviennent sur un chantier pour lequel il y a un risque de contamination, elles portent des tenues étanches et ventilées ou des surtenues qui font que la tenue de base est rarement contaminée. Cela ne signifie pas non plus que cela ne peut pas arriver et c'est pour cette raison que les laveries sont adaptées en conséquence.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) se dit très satisfait que le site ait conservé sa laverie et que les effluents soient ainsi gérés. Éventuellement, il faudrait que la laverie fasse partie des contrôles de sûreté nucléaire, car EDF n'est pas sans savoir qu'il y a un projet d'une grande laverie par une société privée américaine (UniTech) à St Vulbas (dans l'Ain). Le représentant de la société UniTech a affirmé l'autre jour à l'occasion de la présentation de son dossier que, dans la plupart des sites, EDF envoyait son linge dans l'usine UniTech de Hollande. Il pointe qu'UniTech veut aussi construire un abri industriel à St Vulbas, en dehors du site nucléaire d'EDF et sous le contrôle de la DREAL et pas de l'ASN. Cela sort du giron du nucléaire contrôlé et maîtrisé et cela ne le satisfait pas du tout. Il assure que cela a été dit lors d'une commission locale, il a été souligné qu'EDF envoyait son linge en Hollande, et il a cité St Alban parmi les clients qui alimentaient la laverie en Hollande. Il est donc satisfait d'entendre que la laverie à St Alban a été conservée.

M. Nicolas DELECROIX (Directeur du CNPE) est surpris d'entendre cela et assure que le linge de St Alban n'est pas envoyé en Hollande. Comme toutes installations industrielles, il peut y avoir des avaries. Il est donc possible de se retrouver avec une laverie en dysfonctionnement et auquel cas, EDF fait appel à la solidarité de ses voisins, comme Cruas par exemple. Ou encore, dans le cas d'un pic d'activité, dont il ignore la raison et que tout le linge n'ait pas pu être lavé, le site se fait approvisionner du linge par des centrales voisines. C'est une solidarité normale qui se met en place avec les unités de production avoisinantes, mais ce n'est ni le but ni la vocation de ces dernières. EDF est organisée pour pouvoir « laver son linge sale en famille » ou être en capacité à laver ce qui est produit.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) confirme que le site UNITECH a un régime d'installation classée et que l'ASN n'est pas l'autorité compétente en la matière. Il indique toutefois qu'il existe une convention entre l'ASN et la DREAL. Il est donc possible que la DREAL sollicite l'ASN pour avoir un avis sur le plan radiologique, mais comme le soulignait M. DELECROIX, l'objectif n'est pas que des linges contaminés partent vers les laveries. Lorsqu'il y a une contamination sur du linge, le linge en question part en déchet radioactif. Les laveries ne sont pas des installations de décontamination radiologique mais doivent laver le linge pour des raisons sanitaires.

Il peut y avoir des traces de radioactivité, mais ça doit être contrôlé, car si toutes les installations travaillent avec des choses qui viennent des centrales, elles ont des obligations de contrôler ce qu'elles reçoivent et de le refuser si cela ne répond pas à leurs spécifications d'acceptation.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) se demande si l'ASN a eu l'occasion de consulter le dossier déposé par UniTech, car la CRIIRAD a sollicité l'ASN pour que cela soit fait.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) note la question et y apportera une réponse ultérieurement, mais il est arrivé que la DREAL consulte l'ASN sur des dossiers où elle estimait qu'il y avait un enjeu lié à la radioprotection ou à des substances radioactives.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) sait que l'ASN a fait des rapports sur Cruas et St Alban notamment il y a quelques années. Il a été ravi de savoir que l'ASN a aussi un œil là-dessus. Par contre, quand cela se passe ailleurs, généralement cela se passe sous les radars et selon lui, la DREAL n'a pas les compétences pour gérer ce genre de dossier. De plus, là, elle est curieusement absente du dossier. Elle a été invitée à venir en même temps que l'exploitant et elle n'est pas venue, ce qui ne le satisfait pas.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) ne connaît pas le dossier, mais peut dire que l'ASN ne s'immiscera pas si elle n'est pas saisie. Les DREAL sollicitent l'ASN sur des dossiers qui soulèvent des questions radiologiques de manière assez régulière. Il n'est pas aussi critique sur les compétences de la DREAL car les inspecteurs de l'ASN viennent parfois de la DREAL et vice-versa, tous sont donc sensibilisés à ces sujets. Il prend la question et se renseignera, il pourra ainsi dire si l'ASN a été saisie ou non à l'occasion de la CLI de Bugey.

[Hors réunion] : Monsieur ESCOFFIER indique que l'ASN n'a pas été saisie sur le dossier UNITECH.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 13 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

M. Patrick HENRIOT souhaite savoir si les dates de remplacement des Générateurs de Vapeur (GV) sont connues. Il rappelle que l'incident le plus probable dans une centrale nucléaire est une rupture du GV avec relâchement de la pression.

M. Nicolas DELECROIX (Directeur du CNPE) répond qu'il est prévu de remplacer les GV de l'unité de production n° 2 sur St Alban lors de la visite décennale des 40 ans, c'est-à-dire en 2028. Sur l'unité de production n° 1, les analyses ont démontré qu'il n'était pas nécessaire de remplacer les GV puisque leur niveau de bouchage et l'état actuel des matériels ne justifient pas leur remplacement.

**PROPOSITION D'UNE VISITE DE L'UNITÉ 1 LORS DE LA VISITE PARTIELLE :
INFORMATION À LA CLI**

EDF indique qu'à la demande du secrétariat de la CLI, il est proposé de venir visiter les installations. Il est proposé de faire la visite complète en profitant de l'arrêt en cours, visite qui durera 5 heures. Cette dernière permettra de voir une grande partie des installations et normalement jusqu'au bâtiment réacteur. Trois dates sont proposées sur les phases de chantier, en sachant qu'il faut noter que selon le chantier en cours, il ne sera pas forcément possible d'aller partout.

Madame Ariane PONT (secrétariat de la CLI) souhaite dans un premier temps savoir combien de personnes seraient intéressées par cette visite et quelle serait la date qui convient le mieux. Une quinzaine de personnes semblent intéressées.

EDF note que la date du 17 mai est celle qui convient le mieux. Très rapidement, les modalités d'inscription seront envoyées aux personnes intéressées par le secrétariat de la CLI.

Une personne du public se demande s'il ne serait pas possible de s'inscrire aux trois dates, il ne pense pas être le seul à le souhaiter. En effet, visiter le site sur les trois dates permettrait de voir plus de choses. EDF pointe que ce sera la même visite, donc même si une personne s'inscrit aux trois dates, elle n'en verra pas plus.

Une personne du public relève que si une contrainte travaux faisait que certaines zones ne soient pas accessibles à telle date, il serait éventuellement possible, le lendemain par exemple, d'aller sur cette zone.

EDF pense que clairement, la date du 17 mai est celle qui permettra de voir le plus de choses.

EDF explique que le but est de voir le plus de choses possibles pendant cet arrêt. Il se peut toutefois que certaines zones ne soient pas accessibles, telle est la règle de tout chantier pour assurer la sécurité de chacun. C'est pour cette raison que rien ne peut être promis à l'avance, mais la date du 17 mai est celle qui offrira les plus grandes possibilités.

Mme Ariane PONT note la date du 17 mai et enverra toutes les informations aux membres de la CLI pour inscription.

PRÉSENTATION DES ESS (ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SÛRETÉ) DE NIVEAU 1

M. Alban EVE (EDF) est le chef de mission sûreté qualité. Sur 2023, 2 ESS de niveau 1 ont été déclarés et c'est l'objet de cette présentation. Il s'appuiera pour sa présentation du document joint (Cf. pages 6, 7 et 8).

- 1) Le premier ESS a été déclaré le 5 janvier 2023 : implantation différée du paramètre gamma des chaînes neutroniques de niveau puissance lors de l'entrée en prolongation de site de la tranche 1 (Cf. page 7) :

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 14 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Il faut savoir que la puissance du réacteur est mesurée de différentes manières :

- Par le bilan thermique, c'est-à-dire avec le débit et une différence de température ;
- Par les chaînes neutroniques de puissance du réacteur.

Régulièrement, les techniciens recalent ces chaînes de niveau puissance au bilan thermique. C'est pourquoi tous les mois, ils font des implantations de paramètres, ce processus est également appelé « réglages sensibles », afin d'être cohérent en termes de puissance thermique et de puissance neutronique. La particularité de cet événement est qu'ils étaient à quelques jours de l'entrée en prolongation de cycle. En termes de gestion du combustible, ils peuvent être amenés à aller le plus loin possible en termes d'usure du combustible, c'est la prolongation de cycle. Les conditions thermo hydrauliques notamment en termes de température vont évoluer, c'est pourquoi ils doivent implanter un paramètre supplémentaire qui n'est pas implanté tous les mois, c'est le paramètre gamma. C'est celui-ci qui n'a pas été implanté avant l'entrée en prolongation de cycle.

Cet impact a été très faible sur le fonctionnement du réacteur, car les chaînes de puissance neutronique sont restées disponibles. Néanmoins, au regard des lignes de défense impactées en termes de contrôle associé à ce processus de « réglages sensibles », cet événement a été déclaré de niveau 1 sur l'échelle INES, car cela constitue de toute manière un écart aux règles d'exploitation.

2) Le deuxième ESS a été déclaré le 24 janvier 2023, sur l'unité de production n° 1 (Cf. page 8) :

Une entreprise faisait des décapages de tuyauteries en préalable à la visite partielle. Un intervenant est passé par le local électrique, il a manipulé un levier de disjoncteur ce qui a rendu indisponible du matériel et a induit un écart aux règles d'exploitation. Ce qui a été déroutant dans cet événement c'est qu'il y a eu un défaut de transparence. L'écart est toujours possible, mais ne pas le dire n'est pas acceptable et c'est en cela que cet événement a été déclaré de niveau 1 sur l'échelle INES, la transparence étant la première valeur d'un intervenant dans le nucléaire.

Questions/Réponses :

M. Michel ETIENNE demande si la personne a fait une action sur le tableau.

M. Alban EVE (EDF) confirme que ça a été le cas.

M. Michel ETIENNE demande s'il y a eu un d'arrêt d'urgence.

M. Alban EVE (EDF) répond qu'il n'y en a pas eu. Cette personne a ouvert le disjoncteur.

M. Michel ETIENNE comprend que le tableau est accessible.

M. Alban EVE (EDF) acquiesce et précise qu'il l'est à partir du moment où une personne y a accès. De plus, puisque l'entreprise travaillait dans le niveau inférieur sur un autre système, la personne avait accès à ces locaux. De surcroît, elle avait les habilitations électriques associées pour passer dans ces locaux, mais n'avait pas à y toucher.

M. Michel ETIENNE pensait qu'il y avait un deuxième regard...

M. Alban EVE (EDF) explique qu'il y avait deux personnes dans ce local qui attendaient leur collègue qui allait chercher du matériel complémentaire vis-à-vis de leur chantier. Ils ont stationné dans ce local et la personne qui a touché au tableau l'a fait pour des raisons personnelles. Ce n'était pas un acte malveillant, il s'agissait plutôt d'un geste complètement inapproprié et irréfléchi. Encore une fois, ce qui a été déroutant est que l'équipe de travail n'a pas remonté ce geste, ni à la salle de commande, ni à leur chargé de travaux, ni à leur donneur d'ordre.

M. Michel ETIENNE ignore quels étaient les matériels qui étaient sous ce tableau, il voudrait donc savoir si c'est vraiment le fait que la personne touche à ce matériel qui a posé problème ou si c'est vraiment le geste.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 15 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

M. Alban EVE (EDF) n'a pas en tête tous les matériels, mais globalement, cela fait un évènement de groupe 1 vis-à-vis des règles générales d'exploitation. Le fait que ce soit de groupe 1 signifie qu'il est interdit de le générer et c'est à ce titre qu'il y a eu une déclaration d'ESS.

M. Michel ETIENNE voudrait savoir ce qui est mis en place pour pallier le manque de culture de sûreté concernant les intervenants extérieurs à la centrale.

M. Alban EVE (EDF) répond que la culture de sûreté est entretenue au quotidien, à la fois auprès des intervenants EDF mais aussi auprès des prestataires qui suivent également des formations sur le sujet. Ils avaient même eu quelques jours avant une « causerie de sûreté » qui a commencé par « *si vous faites un écart, vous le dites* » et a été signée par les intervenants, mais force est de constater qu'elle n'a pas été suivie d'effet.

M. Michel ETIENNE se demande s'il existe un système de cotation des intervenants extérieurs.

M. Alban EVE (EDF) explique qu'il y a des fiches d'évaluation des prestataires qui sont réalisées régulièrement.

M. Michel ETIENNE souhaite savoir si l'entreprise prestataire conserve son habilitation ou pas, il est possible de s'imaginer qu'une telle situation puisse se reproduire, même si ce n'est pas souhaitable.

M. Alban EVE (EDF) répond qu'à titre conservatoire, dès que l'évènement a été caractérisé, les intervenants ont été interdits d'accès.

Une personne du public suppose que le site développe ses protocoles de sécurité propres à la centrale, mais justement, sur la gestion des tableaux électriques, sur le comment doivent intervenir les différentes entreprises, il souhaite savoir si l'ASN apporte un regard technique sur ces éléments

M. Alban EVE (EDF) répond que d'une manière générale, l'ASN a un regard sur tout, mais il va laisser M. ESCOFFIER développer.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) va essayer d'expliquer comment fonctionne la question des indisponibilités des matériels. Il y a un « code de la route » sur les centrales appelé « les Spécifications Techniques d'Exploitation ». Ce code dit comment le réacteur doit fonctionner et il est approuvé par l'ASN. EDF ne peut pas le changer sans en demander l'autorisation.

Le code dit que le réacteur doit fonctionner à telle pression, à telle température, qu'il lui faut avoir pour fonctionner quatre pompes d'injection de secours disponibles, que deux pompes doivent être à moyenne pression, deux autres à basse pression, qu'il faut avoir deux diesels de secours, bientôt trois, etc. C'est un ensemble de règles qu'il faut suivre.

Si lors d'un essai périodique un matériel ne fonctionne pas, les spécifications techniques vont exiger que le matériel soit déclaré comme étant indisponible et que les techniciens disposent d'une durée, de quelques heures ou de quelques jours pour réparer la panne. Il prend l'exemple des chaînes de mesure de puissance, dont le « code de la route » souligne l'interdiction de fonctionner en l'état, c'est pourquoi l'arrêt du réacteur doit être engagé dès que possible.

Dans le cas présent, le matériel en question a été remis en service seulement quelques minutes plus tard, ainsi, formellement, il s'agit d'un ESS de niveau 0 puisque le matériel était indisponible quelques minutes. Ce n'est donc pas tant le tableau en lui-même qui a posé souci, mais le fait que ce tableau alimentait du matériel important pour la sûreté dont des pompes de secours.

Cet évènement aurait dû être classé de niveau 0, mais l'exploitant EDF a spontanément proposé de classer cet ESS de niveau 1. En effet, dans l'échelle internationale des évènements significatifs, il existe un facteur appelé « culture de sûreté » où le niveau +1 est mis lorsqu'il est estimé qu'il y a eu une attitude inappropriée ou qu'il y a eu quelque chose qui relève d'un problème de culture de sûreté, propre à l'industrie nucléaire. Si le disjoncteur avait sauté tout seul ou si un des fusibles avait lâché dans la même armoire, cinq minutes après, la salle des commandes l'aurait diagnostiqué puis rebranché (*il y a une alarme en salle de commande*) et l'évènement serait resté au niveau 0.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 16 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Cependant, dans cet événement, des matériels ont été rendus indisponibles quelques minutes, l'intervenant ayant délibérément touché au tableau et les autres intervenants présents ne l'ayant pas signalé, ce qui est inadmissible, c'est pour cette raison que l'ESS a été classé de niveau 1.

L'idée n'est pas de sanctionner les acteurs, cela relève plutôt de leur employeur, toutefois, plusieurs règles n'ont pas été respectées. Ce tableau n'aurait pas dû être disponible et il aurait fallu signaler le problème, ce qui n'a pas été fait. Si la remontée avait été faite, l'ESS aurait été de niveau 0.

M. Alban EVE (EDF) répond que tous les événements significatifs de sûreté, mais pas seulement, conduisent à des actions correctives pour sans cesse s'améliorer ou pallier l'écart qu'il y a eu sur l'installation.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) ajoute que c'est une obligation réglementaire. Chaque événement significatif est déclaré et doit donner lieu à un rapport qui est transmis à l'ASN avec les actions d'amélioration.

M. Alban EVE (EDF) indique qu'au-delà des actions correctives engagées, chaque ESS est commenté par les équipes de travail, afin que chacun puisse mesurer le retour d'expérience et en retirer l'expérience sur ses propres activités. Il est important de communiquer autour de ces événements pour que cela puisse augmenter à la fois la sûreté.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) rappelle que la loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte prévoit que les CLI qui le souhaitent puissent demander à aller visiter les locaux en cas d'événement significatif de niveau 1 ou plus. Il y en avait eu notamment un ESS à Romans-sur-Isère de niveau 2 où c'était très technique et il était très compliqué d'expliquer à la CLI comment cela se présentait. Une visite avait permis d'éclairer les membres de la CLI. Depuis, il est prévu que les CLI puissent demander à aller dans les locaux où il y aurait eu des événements ou des incidents.

M. PESSEMESSE comprend que cet ESS relève d'un manque de culture générale de la part de l'intervenant qui n'a pas l'habitude. Il aimerait revenir sur l'ESS précédent, c'est-à-dire celui du 5 janvier 2023. Il souhaite lire l'analyse de l'ASN : « le contrôle technique de l'activité n'a pas permis de détecter cette omission ». Il souhaiterait savoir s'il y a plusieurs personnes, un intervenant, un contrôleur technique. Il lui semble qu'il y a un peu plus d'un an, il y a eu un oubli similaire.

M. Alban EVE (EDF) confirme que le contrôle technique est effectivement prévu et il est réalisé par une personne indépendante. Pour entrer dans le détail, le contrôle technique porte sur les paramètres qui sont modifiés et en l'occurrence, puisqu'il n'a pas été modifié dans le cas cité, il n'a pas été contrôlé.

M. PESSEMESSE se demande si c'était la même personne ou pas.

M. Alban EVE (EDF) répond que c'est une personne différente qui fait le contrôle technique.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) ajoute que les documents que cette personne avait en sa possession ne lui permettaient pas de voir l'erreur. Le classement des événements a toujours une part de subjectivité, notamment entre le niveau 0, le niveau 1 et le niveau +1 pour la culture de sûreté. De plus, l'AIEA a une définition particulière de la culture de sûreté : dans le public, quand on entend « culture de sûreté » on pense que la personne « n'a pas la bonne culture », mais au sens international du guide INES, la culture de sûreté est aussi le bon fonctionnement des organisations. Ainsi, « une personne se trompe » est différent de « six personnes se trompent », même si ces dernières se trompent de bonne foi. Dans ce dernier cas, la question de la « culture de sûreté », au sens de l'AIEA, peut se poser, car une erreur de plusieurs personnes peut mettre en évidence des problèmes de formation ou une organisation qui ne permet pas de prévenir les défaillances humaines.

Monsieur ESCOFFIER confirme qu'il y a toujours cette part de subjectivité et c'est aussi un événement qui, du point de vue technique, n'a eu aucune conséquence réelle ou potentielle. Il confirme qu'il y a eu en effet des discussions pour savoir si cet ESS relevait du niveau 0 ou du niveau 1, car c'est un

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 17 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

réglage réputé sensible. Les documents des intervenants auraient donc dû être irréprochables, c'est pourquoi le niveau est resté de niveau 1 ce qui est aussi un gage de transparence.

Il précise que c'est toujours l'ASN qui in fine classe les évènements en cas de désaccord, même si pour le deuxième ESS, EDF l'avait spontanément classé de niveau 1 et cela a été le cas aussi pour le premier ESS de l'année.

M. PESSEMESSE avait eu pour information que c'était la même personne qui avait fait la préparation, l'exécution et la vérification. Il se demande si cela figure dans les procédures.

M. Alban EVE (EDF) assure que cette information est fausse. Il y a eu une équipe de deux intervenants et un contrôleur technique différent des deux équipiers intervenants précédemment mentionnés.

M. PESSEMESSE souhaiterait revenir sur l'appropriation de l'installation et de la culture de sûreté. Il ne croit pas trop qu'un peintre intérimaire d'une entreprise sous-traitante ait la même de culture de sûreté qu'un agent embauché à la centrale depuis plusieurs années.

M. Alban EVE (EDF) répond que la question est bien la suivante : sur quoi ces personnes sont susceptibles d'intervenir, connaître leur réactivité et comment ils vont réagir. Quoi qu'il en soit, c'est une opportunité supplémentaire pour l'exploitant de former les personnes sur la sûreté, et ce, quel que soit le niveau de l'intervention. Il est évident que l'intervenant sur les chaînes de puissance (*qui est présent depuis plusieurs années sur la centrale*) n'a pas les mêmes compétences ou le même niveau de connaissance de la sûreté qu'un peintre.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) explique que ce qui fait le classement INES dans ce cas (l'évènement sur l'armoire électrique) est le fait que plusieurs agents n'aient pas signalé l'erreur commise. Le fait que l'intervenant ait fait le geste n'est évidemment pas normal, surtout qu'il a eu une formation qui lui disait de ne pas toucher au matériel électrique, mais il l'a fait quand même. C'est une erreur humaine et l'erreur humaine est admise dans le nucléaire. C'est le fait qu'il ait caché cette erreur qui induit que le niveau soit à 1, pas le fait qu'il ait appuyé sur le bouton. Des gens qui se trompent de bouton, il y en a et cela donne effectivement lieu à certains évènements qui restent généralement de niveau 0 s'il n'y a aucune conséquence.

M. Alban EVE (EDF) confirme que c'est ce qu'il a dit vis-à-vis du classement de niveau 1. L'erreur est tout à fait admissible, mais le fait de ne pas l'avoir dit a conduit l'exploitant à déclarer cet ESS de niveau 1 sur l'échelle INES.

Une personne du public se demande si ces entreprises qui travaillent en totale autonomie ne travaillent jamais sous le contrôle d'un agent EDF.

M. Alban EVE (EDF) répond que les entreprises sont toujours en lien avec des donneurs d'ordre et des chargés d'affaires. De plus, sur les activités, de la surveillance est appliquée. La personne du public souligne que des surveillances sont donc prévues. Pour relancer l'activité, il y a ce qu'on appelle le « préjob briefing » qui permet de bien appréhender le risque inhérent à l'activité, quelles parades sont prévues, etc. Pendant l'activité, le chargé de surveillance établit un plan de surveillance qui dit par exemple que, sur telle phase d'activité, il se doit d'être présent, car il y a une sensibilité particulière qui mérite la surveillance.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) assure que l'anomalie de l'armoire a été détectée immédiatement. Cette armoire est sous alarme en salle de commande, il y a donc eu de suite un voyant qui s'est allumé. L'agent de terrain de la conduite est allé voir ce qu'il se passait sur l'armoire et l'intervenant avait disparu, mais EDF disposait de moyens de vérification. Il ne souhaite pas entrer dans les questions de sécurité, mais EDF a retrouvé assez facilement l'intervenant et a su ce qu'il s'était passé.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 18 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

M. Alban EVE (EDF) confirme que de suite, un agent du service conduite et le service de maintenance électricité sont allés sur le tableau. Il s'agissait vraisemblablement d'une problématique technique, car EDF n'avait pas encore connaissance de cette action humaine, c'est pourquoi EDF a commencé à investiguer cette problématique technique dans un premier temps.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) indique à nouveau que, si cela avait été une problématique technique spontanée (exemple donné ci-avant d'un fusible) corrigée de suite, il n'aurait alors pas eu d'évènement significatif. Une problématique technique spontanée n'est pas un évènement significatif, mais un geste inapproprié en est un de niveau 0. Or, puisqu'il n'y a pas eu de transparence, cet ESS a été classé en niveau 1.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) a entendu que M. ESCOFFIER avait fait une comparaison avec le Code de la route. D'ailleurs, l'ASN est souvent surnommée « le gendarme du nucléaire ». Selon lui, c'est globalement satisfaisant - pour reprendre des éléments de langages de l'ASN -, mais pas entièrement. Certes, l'ASN a fait son travail, mais le fait d'autoriser à monter des pièces sur un chantier qui se veut un peu emblématique (EPR de Flamanville) et qui ont été déclarées non conformes par les experts n'est pas entièrement satisfaisant. L'ASN a demandé des réparations, dont certaines ont été faites et qui ne sont pas toutes satisfaisantes, et pour ces raisons il se dit un peu perplexe sur la puissance de l'ASN. Il sait que, sur des dossiers tels que celui-ci, l'ASN a une pression politique énorme, notamment parce qu'il s'agit d'une autorité indépendante. Il ne nie absolument pas cette pression, mais cela le gêne quand même parce que, pour poursuivre la métaphore, lorsqu'il croise les gendarmes sur la route alors qu'il a fait une bêtise, ils ne sont pas tendres et c'est normal.

M. Richard ESCOFFIER (ASN) confirme que l'ASN a souvent cette image de gendarme et possède d'ailleurs des prérogatives de police puisque les inspecteurs de l'ASN peuvent accéder aux installations nucléaires de jour comme de nuit, 24 heures sur 24. Il leur est possible de relever des infractions et de proposer au parquet des poursuites.

La question posée porte surtout sur l'efficacité de l'action et les moyens de coercition. Il pourrait paraître plus efficace de relever des PV sur les centrales pour quelques milliers d'euros mais cela soulève deux questions : le caractère dissuasif des montants et le fait que des amendes n'interdisent pas à une installation de fonctionner. C'est pour cela que des mesures de coercition administratives (demandes en lettres de suites, mises en demeure) s'avèrent plus incitatives.

Concernant la pression que subirait l'ASN, dans le contexte de l'hiver 2022, l'ASN a plutôt bien résisté à la pression qui avait été mise sur un certain nombre de sujets, par exemple sur l'exemple de la corrosion sous contrainte : L'ASN avait demandé des contrôles, des autorisations ont été données et certaines ont été refusées. Vis-à-vis de la corrosion sous contrainte, il pense que personne ne dira que l'ASN a été conciliante ou arrangeante avec EDF.

Ensuite, M. DESBORDES souligne le fait que les équipements ont été montés et qu'il a ensuite été découvert qu'ils n'étaient pas conformes. Comme EDF l'a dit précédemment, il n'y a pas non plus un agent EDF derrière chaque intervenant et de la même manière, il n'y a pas un inspecteur ASN derrière chaque composant dans chaque usine. Il y a des règles de construction que le sous-traitant pour le nucléaire doit respecter et l'ASN inspecte les fournisseurs. L'ASN inspecte également les gens qui fabriquent du combustible nucléaire ou ceux qui fabriquent des robinets. D'ailleurs, ces personnes sont inspectées de plus en plus, notamment depuis certaines affaires, dont celle décrites à l'instant. Toutefois, l'ASN ne garantit pas la qualité de fabrication de tous les équipements qui sont montés, là n'est pas son métier. Son métier c'est de s'assurer qu'EDF le fasse.

La Présidente, Mme GÉRIN, pointe que cela déborde de la CLI relative à Saint Alban. Les deux sujets ont été abordés et très bien explicités, à la fois par l'exploitant et à la fois par l'ASN.

M. Philippe GENTY (Maire de Saint-Maurice-L'exil) demande si, avant l'intervention des équipes du sous-traitant, cette salle faisait partie des sites qui avaient été identifiés

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 19 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

comme secteur de l'intervention pour l'ensemble de l'activité. D'autre part, il lui semble qu'il y avait d'autres personnes qui sont venues les rencontrer sur site et que ce n'est pas une personne seule qui a décidé de ne pas signaler l'affaire au responsable qui se trouvait dans une salle en dessous, mais c'est l'ensemble de l'équipe qui a tu l'affaire. Si la problématique de sûreté portait sur une personne, certes, mais là il ne s'agit pas d'une personne, mais de l'ensemble de l'équipe. Compte tenu de la formation (plusieurs jours) qui est faite avant d'entrer en zone contrôlée et en zone chaude, il semblerait qu'il y ait un très gros problème sur le comportement de cette entreprise.

M. Alban EVE (EDF) répond qu'en ce qui concerne ce local, il s'agit d'un local de passage pour aller sur leur activité qui se situait au niveau inférieur. En aucun cas il ne s'agissait d'un lieu où ils devaient travailler. Les personnes n'y travaillaient pas, elles y étaient stationnées. Il confirme que les personnes étaient quatre au total, la personne qui a touché le levier et trois autres personnes. Il a déjà pour sa part rencontré le management de cette entreprise et il continuera à travailler sur la culture de sûreté en direct avec cette dernière.

M. PESSEMESSE n'est pas d'accord, il ne s'agit pas d'un lieu de passage. Il s'agit de locaux à 6 600 volts interdits à la circulation. Personne ne doit accéder à ces locaux sans avoir à faire une intervention précise. L'entrée y est proscrite.

M. Alban EVE (EDF) indique que c'est un lieu de passage de circulation uniquement. De plus, c'est en lien avec le niveau d'habilitation de la personne qui a touché le levier. Puisque cette personne est H0, elle peut passer dans ce local.

M. PESSEMESSE pointe le fait qu'il y a un accès par l'extérieur.

M. Alban EVE (EDF) acquiesce, il y a en effet un deuxième accès par l'extérieur.

M. PESSEMESSE insiste et rappelle que l'accès restreint est noté sur la porte.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ANCCLI : POINT D'INFORMATION ET RECUEIL DES VOLONTARIATS

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) est en charge du secrétariat des CLI au Département de l'Isère. Elle souhaite parler de la désignation des représentants de la CLI à l'Association Nationale des CLI. Il s'agit de l'association qui rassemble l'ensemble les 35 CLI de France, met à disposition des ressources et représente les CLI au niveau national, notamment dans les débats auprès du gouvernement.

Chacune des CLI est adhérente à cette association qui demande d'avoir des représentants qui viennent pour décider de la politique qui va être portée par l'association. Cette dernière renouvelle ses membres régulièrement. La CLI de St Alban a déjà des représentants émérites à l'ANCCLI présents depuis des années.

Pour autant, le nombre de représentants demeure plus faible par rapport à ce qui est demandé par l'ANCCLI, c'est-à-dire d'avoir deux représentants par collège minimum : il n'y a pas de représentant pour le collège des associations et le collège des organisations syndicales notamment sur St Alban. Les désignations sont en cours et la réponse est attendue pour le 17 avril. Si quelqu'un souhaite représenter la CLI de St Alban auprès de l'ANCCLI, c'est tout à fait possible.

Représenter la CLI est très simple, mais le socle minimal de cette représentation est d'assister à l'assemblée générale de l'ANCCLI qui a lieu le 28 juin, cette année, à Paris. Tous les frais de déplacement et de logement sont pris en charge, soit par l'ANCCLI, soit par l'ASN selon les différents échanges et temps auxquels les représentants souhaitent assister, soit par le Département de l'Isère au titre du budget des CLI.

Il y a également traditionnellement une rencontre à l'automne, vers le mois de novembre, des membres de l'ANCCLI, rencontre couplée à la conférence des CLI organisée par l'ASN. Ce sont toujours des temps très intéressants de partage à la fois d'informations et d'expériences, cela permet aussi de rencontrer les autres CLI de France.

Si quelqu'un souhaite être candidat, elle invite les intéressés à lui faire remonter leur candidature par email. Elle invite également tout le monde à en parler, notamment parce que tous les collèges

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 20 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

ne sont pas forcément présents à cette réunion. Il est important d'avoir une belle représentation des CLI de l'Isère, surtout que c'est un des seuls départements en France à avoir trois CLI.

FORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANNÉE 2023

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) explique que, suite à l'extension du périmètre PPI en 2019, un dispositif de formation des élus et des administratifs des nouvelles communes intégrées à la CLI a été mis en place. Ces formations se sont déployées sur 2021 et 2022 et le bilan avec les formateurs a été fait et présenté en CLI au mois de décembre dernier. Cette année, la CLI souhaite renouveler ces modules de formation sous un format allégé, car elle est bien consciente que tout le monde n'a pas pu en bénéficier. L'idée est de bénéficier d'un partenariat qui existe entre l'IRMa et l'ANCCLI qui permet de recenser les besoins et de proposer une offre de formation avec des modules qui vont être déployés, dans le cas où il y aurait assez de participants. En effet, il faut qu'il y ait un nombre minimal de personnes qui y participent pour pouvoir déployer les modules. Le coût sera supporté par l'ANCCLI dans le cadre du partenariat.

Trois modules sont donc proposés :

- Module 1 : sur la mise en place et le maintien opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (1 journée),
- Module 2 : sur la gestion de crise communale, les fondamentaux, la mise en situation avec un entraînement sur table (1 journée),

Mme PONT en profite pour souligner que le test est toujours activable au choix, il s'étalera sur une demi-journée.

- Module 3 : sur la communication de crise et média-training (*prise de parole devant caméras ou presse*) (1 journée).

M. LAVOLLE (IRMa) explique qu'il y a eu une synthèse des formations qui a été réalisée, dont celle de l'IRMa a été présentée lors de la précédente CLI. Il souhaiterait faire le point sur les formations qui concernent spécifiquement l'IRMa. Globalement, ce sont des formations qui intéressent les élus et les agents. L'idée est de proposer des formations qui aident à mettre en place le PCS en proposant des exercices de gestion de crise.

Il rappelle à ce titre que la réglementation a évolué, que de nombreuses communes en Isère sont concernées par le PCS et se doivent de le mettre en place. Depuis peu, ces mêmes communes ont l'obligation de réaliser des exercices, et ce, tous les cinq ans au maximum, afin de tester le PCS.

Le troisième module porte sur le média-training et la communication de crise, il est évidemment ouvert aux élus et aux agents qui souhaitent y participer, mais pas seulement puisqu'il est également ouvert aux organisations syndicales. Sur d'autres CLI comme celle d'Orléans (CLI St Laurent des Eaux) par exemple, deux ou trois représentants d'organisations syndicales y ont participé. L'idée est d'expliquer comment se mettre devant une caméra face à des journalistes, que la personne soit élue ou non, que le sujet traite d'une inondation ou d'un souci dans une centrale nucléaire. Le but est de voir comment s'y prendre et expliquer comment cela se passe. Il invite chacun à ne pas hésiter à s'inscrire. Quelques dates sont proposées, elles seront indiquées dans le transparent qu'il présente. Si une personne est disponible, il l'invite à se manifester auprès de Mme PONT et si une commune a la possibilité d'y participer, il serait intéressant pour cette dernière d'accueillir la formation. Il est disponible pour répondre aux éventuelles questions. Il enverra le lien d'une vidéo qui illustre le média-training et la gestion de crise. Cette vidéo permettra d'appréhender les différents modules.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) confirme que la vidéo était prévue dans le dossier, mais elle n'a pas pu l'envoyer, car le format était trop lourd. Elle mettra donc le lien. Elle précise avoir déjà reçu des souhaits de participation aux formations, elle reviendra vers les communes en question pour voir avec elles si les dates sont compatibles avec les agendas de chacun. Dans tous les cas, ces formations ne seront déclenchées que s'il y a un nombre suffisant d'inscrits. Il faudrait qu'il y ait environ cinq ou six participants par module.

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 21 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

M. LAVOLLE (IRMa) est d'accord, six participants seraient une bonne chose, en sachant qu'il est possible de monter jusqu'à 15 ou 20 participants sans difficulté.

Questions/Réponses :

M. Patrick LARGERON (France Nature et Environnement 07) demande si ces formations s'adressent également aux responsables de sociétés ou pas.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) répond qu'elles ont été pensées pour les élus, mais elles s'adressent à tous les membres de la CLI.

M. LAVOLLE (IRMa) pense que sur le volet PCS et gestion de crise, cela intéressera peut-être moins ces personnels, quoique cela demeure enrichissant et intéressant. Le volet média-training porte précisément sur les risques majeurs, mais cela peut dans tous les cas les intéresser et ils sont les bienvenus.

M. Patrick LARGERON est un peu étonné qu'il n'y ait pas de représentants des associations à la CLI.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) explique qu'il y a des bien des membres du collège des associations au sein de la CLI, mais en revanche pas comme représentants de la CLI dans l'association nationale des CLI. Si M. LARGERON souhaite représenter les membres associatifs de la CLI de St Alban à l'ANCCLI, il n'y a pas de souci.

RETOUR D'EXPÉRIENCE À FROID DE L'EXERCICE DE CRISE DU 25 NOVEMBRE 2022

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) explique qu'un retour à chaud sur cet exercice national avait été fait lors de la CLI du 6 décembre 2022. L'idée ici est que la sous-préfecture et deux communes qui ont joué le jeu puissent témoigner à froid de ce qu'elles ont vécu sur cet exercice national.

Jean-Louis COPIN (secrétaire général de la sous-préfecture de Vienne) se présente et excuse le sous-préfet qui n'a pas pu participer à cette CLI. Comme Mme PONT l'a souligné, une présentation à chaud de cet exercice a déjà été faite. Il ne va ici parler que de ce qui concerne la sous-préfecture puisque le scénario prévoyait d'être piloté depuis le PC opérationnel à la sous-préfecture pour préparer le bouclage de la zone concernée par l'exercice et travailler sur l'évacuation de la population de la zone 0-5 kms. L'exercice a été joué en direct et a été activé par le COD à Grenoble. A Vienne au PCO, une personne de l'IRSN était présente, ainsi que la Présidente de la CLI qui était là en tant qu'observatrice. Cette dernière a finalement participé à l'exercice en tant qu'actrice. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a eu une très bonne coordination avec les différents services gestionnaires routiers et la gendarmerie pour faire le bouclage. Le bouclage était évidemment théorique, il s'agissait de mettre en évidence les moyens qui pouvaient être développés pour le réaliser. Les services ont également travaillé avec la Préfecture de la Loire pour le réaliser. La gendarmerie a évalué le temps de bouclage qui était relativement rapide, le but étant d'empêcher les gens d'entrer dans la zone et de faire sortir ceux qui souhaitent le faire. Ensuite, il fallait attendre les trois communes qui jouaient également l'exercice pour préparer l'évacuation. L'objectif était d'identifier les personnes vulnérables pour pouvoir ensuite évacuer tout le monde dans des centres d'hébergement. Finalement, les joueurs n'ont pas eu à aller jusque-là puisque le scénario de l'incident a été stoppé avant qu'il faille procéder à l'évacuation des populations.

M. GENTY (St Maurice l'Exil) explique qu'en ce qui concerne Saint-Maurice, commune « joueuse », l'exercice s'est arrêté avant l'évacuation. Il assure que cet exercice a été très intéressant. Ils l'ont fait de manière dégradée parce qu'une partie de leurs élus étaient encore en déplacement pour le Congrès des Maires, ils ont donc travaillé aussi bien avec les techniciens qu'avec les élus et cela a permis de mettre en lumière les points forts et les points faibles de leur PCS. Parmi les désordres très spécifiques, ils ont pu identifier le temps très important de passage de l'information à tous les

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 22 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

acteurs. Ils n'ont finalement appelé que les ERP et c'est justement un des points faibles qui a été identifié. En effet, avec les ERP hors entreprises, il a fallu 90 minutes d'appels, réalisés par trois personnes. Cela a également montré que, concernant le poste de cellule de crise, ils n'avaient pas suffisamment de lits, quelques compléments sont donc à faire. Cela a également permis de montrer que même s'ils exprimaient très clairement les attendus d'intervention aux collaborateurs, rien ne vaut un vécu, parce que même si tout le monde a l'impression d'avoir tout compris, il peut y avoir de gros écarts entre les éléments demandés et ceux réalisés in fine, et c'est un élément important à prendre en compte dans la gestion d'une crise.

La zone d'activité sur la commune représente 1 000 emplois et les élus ont constaté à l'occasion de cet exercice qu'il leur fallait améliorer le relationnel avec les entreprises. Pour autant, la communauté de communes détient la compétence : il faudra réaliser un travail de mise en cohérence dans le cadre du plan intercommunal de sauvegarde. Il y a eu des interfaces et des contacts avec la communauté de communes, mais avant il n'y a eu aucune intervention particulière sur les communes.

L'exercice a permis aux services de voir également le temps qui était nécessaire pour aller vérifier sur site avec à la fois la police municipale et les services techniques de la ville si les actions étaient bien réalisées. S'il faut boucler les deux kilomètres et faire en plus des interventions, aujourd'hui, cela pose un réel problème d'effectifs et c'est aussi un des points qu'il faut améliorer. Un des éléments qu'ils n'avaient pas identifié, ce sont les personnes qui n'étaient pas mobiles pour pouvoir sortir du site, c'est un questionnement qu'ils ont eu depuis le poste opérationnel de secours. Cette problématique a donc été identifiée, en sachant que réussir à les récupérer et les réunir sur un seul site pose un autre souci. Ils ont identifié 1 400 personnes sensibles à évacuer sur la commune : les enfants des collèges, les enfants de la crèche et les enfants d'IME qui ne sont absolument pas mobiles, entre autres. C'est une autre problématique à mettre en œuvre pour arriver à faire les évacuations.

Un autre élément qui a été à peu près bon, mais qui pourrait être amélioré, c'est le relationnel avec l'Education nationale, notamment vis-à-vis du type de message qui est passé à l'Education nationale et celui qui arrive au niveau des écoles. Le but est d'avoir la certitude que le message arrive bien au bon endroit. Il en a terminé avec ce petit retour d'expérience et comme il l'a souligné précédemment, heureusement qu'ils ne sont pas allés jusqu'à l'évacuation, car cela aurait posé un problème, beaucoup reste à faire.

M. Régis VIALLATTE (Clonas-sur-Varèze) indique que la commune a mobilisé ses agents et ses élus pour cette opération. Pour synthétiser, il dirait que cet exercice s'est pas mal limité à des opérations de communication entre les services de la sous-préfecture et les personnes qui étaient en salle de « gestion de crise » au sein de la commune. Les agents et des élus ont été envoyés sur le terrain pour fixer un peu le périmètre de la commune et pour identifier les personnes fragiles. Il y a eu beaucoup d'attente, ils ont mobilisé leurs troupes pour cette journée et il y a eu en réalité peu d'actions. Ils s'attendaient à plus d'opérationnel sur le terrain, en tout cas de manière plus concrète de façon à voir, si elles existent, les failles qu'il peut y avoir sur leur PCS. Pour eux, cela s'est donc limité à des échanges, à la déclinaison de toute la démarche avec la sous-préfecture et les services de la mairie, mais sur le terrain, ils ont trouvé que c'était un peu limité. Beaucoup de temps passé pour peu d'effectivité.

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) fera remonter ces remarques à la préfecture de l'Isère qui avait fait le choix d'un exercice en état-major. Effectivement, cela peut expliquer que sur le terrain, le temps est apparu long, car la nature d'un exercice en état-major fait que rien ne se passe sur le terrain.

M. RAULT (Saint-Pierre de Bœuf) indique que l'exercice sur table permet de développer beaucoup de choses sur le PCS, dont l'intérêt est qu'il soit testé au moins une fois par mandat. Par exemple, la préparation permet de mettre à jour les numéros de téléphones, ce qui est essentiel. Après, chacun a joué le jeu, cela a permis de savoir le temps qu'il faut pour contacter tout le monde et c'est le but. Il est aussi intéressant de faire d'autres exercices, il rejoint les propos qui ont été exprimés et les problèmes qui se sont posés. Il revient aussi sur la liaison avec l'Education nationale, la commune et la sous-préfecture, car leur école ne devait pas jouer, mais elle était au courant et a finalement joué le jeu. Ce sont des choses qu'il faut savoir à l'avance. Il considère qu'il est intéressant de faire

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 23 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

cet exercice en grandeur réelle et de préparer tout cela. Il répète que selon lui, il faudrait le faire au moins une fois par mandat, car le PCS est une chose très importante.

AJOUT DU 06/03/2023 : POSITION DE LA CLI SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX MISSIONS DE L'ASN ET DE L'IRSN

La Présidente de la CLI, Mme GÉRIN, explique que c'est un point d'actualité. Un certain nombre de personnes a interpellé le secrétariat des CLI sur une position que pourrait avoir la CLI dans le cadre du projet de loi qui est en cours d'étude au parlement relatif à la relance du nucléaire.

Dans ce dispositif de loi, il était prévu qu'il y ait un rapprochement entre l'ASN et l'IRSN. C'est un peu moins d'actualité aujourd'hui puisque le vote a eu lieu mercredi dernier et que ce rapprochement des deux entités a été rejeté par les parlementaires.

En tant que CLI, il paraît important que toutes ces missions d'expertise et de contrôle soient assurées, l'objectif étant que la CLI ait la garantie que lorsque, dans l'industrie nucléaire au sens très large, il y a un besoin d'un regard d'expert ou de contrôle, ces missions soient bien assurées. Mme GERIN n'est pas en capacité de dire aujourd'hui si, entre deux entités différentes, une entité fusionnée ou une entité recomposée, laquelle serait la solution la plus pertinente, pour autant, ce qui est important pour l'ensemble des membres des CLI, c'est de savoir qu'au niveau du fonctionnement, il y ait bien des entités qui soient en mesure d'apporter une vision d'expertise et une mission de contrôle sur les exploitants nucléaires.

La forme que cela prendra sera à déterminer et c'est sur cela qu'elle souhaite pouvoir engager le débat. Même si ce n'est plus vraiment d'actualité, il est important que chacun puisse réagir là-dessus.

M. Philippe GENTY (Maire de Saint-Maurice-L'exil) estime que la France a la chance d'avoir un système qui fonctionne parfaitement entre l'ASN, qui garantit la sûreté nucléaire, et l'entité experte indépendante qu'est l'IRSN. Vis-à-vis du positionnement, du fonctionnement, de la proximité et du relationnel, il est vrai qu'aujourd'hui, ils n'ont pas la même approche avec l'ASN qu'avec un expert indépendant. Cela a été vu quand l'IRSN est venue faire l'enquête sur les habitudes alimentaires auprès du site de St Alban : leur objectif était vraiment d'avoir la connaissance du terrain, d'avoir une communication de proximité et une information, voire une pédagogie avec l'ensemble des habitants des collectivités qui entourent la centrale, les associations et tous les acteurs pour arriver à la réalité d'une situation.

Aujourd'hui, l'ASN, gendarme du nucléaire, est là pour assurer la garantie que l'ensemble des activités nucléaires, notamment pour les CNPE, soit fait dans le respect des normes, dans le respect de la conformité. Aujourd'hui, heureusement que l'ASN est là, heureusement qu'il y a des experts indépendants et pas intégrés dans une structure qui se voudrait représentative par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays au niveau du nucléaire, que ce soit aux niveaux européen ou mondial. M. GENTY a été un de ceux qui ont souhaité mettre ce point à l'ordre du jour, parce que tel que cela a été présenté, cela voulait dire que les choses allaient être mieux faites. Aujourd'hui, selon lui, en toute connaissance de la situation, il y a une autorité de contrôle et des experts qui ont tout intérêt à être indépendants et n'ont donc pas à être strictement associés à une autorité de contrôle.

Une personne du public se dit totalement indifférent à cela. Il a vécu pendant trois ans et demi aux États-Unis où les experts sont sous la coupe de la NRC et il avoue ne pas avoir vu de différence.

La Présidente, Mme GÉRIN indique qu'il y a selon elle d'autres facteurs. Il y a du côté quelque chose qui relève de l'État avec l'ASN, et de l'autre côté, il y a une structure « de droit privé » en quelque sorte. Il y a peut-être aussi le fait que ces deux entités doivent essayer de mieux se coordonner. Les intervenants ont apporté un autre éclairage sur d'autres fonctionnements dans d'autres pays, mais ce qui est très important c'est que la CLI ait à la fois la capacité et une autorité de contrôle indépendante qui permette une référence en matière de sûreté. Là-dessus, elle souhaite que la CLI ait une position très claire sur ce point. L'IRSN est fournisseur d'expertise auprès de l'ASN puisque c'est lui qui apporte un certain nombre d'éléments. L'IRSN a d'autres missions beaucoup plus larges, elle prend l'exemple du travail remarquable qu'ils ont fait sur le secteur du CNPE de St Alban qui est très significatif de leur qualité d'expertise et de leur implication dans de nombreux domaines. Même si ce n'est plus à l'ordre du jour, elle pense qu'il faut que la CLI réaffirme son souhait d'avoir un

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 24 sur 25

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

système de contrôle indépendant qui soit fort avec un appui des experts qui viennent en soutien et soient également force de propositions d'amélioration, tout en contribuant à la sûreté nucléaire au sens large.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) indique que ce qui l'a choqué dans ce qu'il s'est passé, c'est la méthode brutale qui a été adoptée par le gouvernement, notamment pour le personnel qui est en cause. Ces derniers ont mal vécu les choses et il comprend très bien qu'il va se passer d'énormes changements à l'avenir, alors qu'il s'agit d'une période dont tous savent qu'il y aura besoin de tout le monde au travail pour étudier les dossiers et les expertiser, aussi bien du côté de l'IRSN que de l'ASN. Tout pouvait être chamboulé alors qu'il n'y a aucune étude d'impact réel, dans tous les cas, aucune justification n'a été donnée par le gouvernement sur ce point si ce n'est le souhait de fluidifier les procédures. Fluidifier les procédures veut dire quelque part qu'aujourd'hui, les procédures sont coincées, mais selon lui, ce n'est pas le cas, car l'ASN et l'IRSN discutent en permanence, ce qui est très bien. Il n'est pas totalement satisfait du système tel qu'il est aujourd'hui, mais il estime que la méthode a été engagée de manière brutale et scandaleuse. Heureusement que le vote a bloqué le processus.

M. DESBORDES partage le point de vue de M. GENTY et fait part d'une crainte. Il ne voudrait pas que la réunion de ces deux entités qui sont un peu juges et parties soit le prétexte à limiter les exigences de sécurité que la CLI peut avoir vis-à-vis d'une installation nucléaire. Il y a des experts qui font un travail d'expertise, il y a le « gendarme » qui est là pour sanctionner ou pas les conduites dangereuses. Selon lui, il n'est pas souhaitable de réunir ces deux entités et il espère que les choses vont évoluer dans le bon sens. En tout état de cause, il s'oppose à la réunion de ces deux entités.

La CGT souligne qu'elle s'oppose également à la disparition de l'IRSN. L'organisation a préparé un tract de communication qui sera distribué en sortie de séance.

La Présidente, Mme GERIN, note que cette CLI a été dense et riche. Elle remercie tout le monde d'avoir participé à cette réunion et d'y avoir contribué. Elle remercie l'exploitant d'avoir pu accueillir tout le monde, puis l'ASN et la sous-préfecture pour leurs interventions.

L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, la Présidente de la CLI remercie les participants et clôture la séance.

La Présidente de la CLI



Anne GERIN

Créé le 17 mars 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 17 mars 2023	Page 25 sur 25